

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE CREATION ET D'EXERCICE EN MAM.

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous la liste des pièces à fournir pour le dossier de demande de création et d'exercice en Maison d'assistants Maternels (MAM).

A réception du dossier complet, <u>un récépissé</u>, qui initie le délai d'instruction de TROIS mois, sera établi (Annexe 3).

mois, sera etabli (Arthexe 5).
\Box Demande individuelle d'agrément de chacun des porteurs du projet (Formulaire CERFA) + Pièces justificatives.
□Copie d'un justificatif d'adresse pour le local.
□Copie de l'autorisation d'ouverture au public du maire de la commune d'implantation de la MAM (ERP 4 ou 5) ou copie du dossier de demande d'ouverture déposé en mairie daté d'au moins 5 mois (sous réserve de production de l'autorisation).
\square Planning de l'assistant maternel si celui-ci accueille déjà des enfants et demande un renouvellement de son agrément.
□Projet d'accueil commun :
 Projet éducatif (= Projet pédagogique) : Principes éducatifs, Charte de fonctionnement (= Règlement intérieur) : Présenter aux parents le fonctionnement concret de la MAM Règlement interne (= Règlement de fonctionnement) : Document interne définissant les relations, le fonctionnement entre les assistants maternels.
\Box Attestation de suivi de la formation obligatoire pour chacun des assistants maternels, lorsque ceux-ci sont déjà agréés.
$\Box Le$ cas échéant, statut de l'association + récépissé de déclaration en préfecture et/ou statut de la SCI.
□Etude des besoins avec l'avis du maire de la commune d'implantation.
□Budget prévisionnel de fonctionnement avec la clé de répartition des charges.
□Pièces complémentaires après avis favorable du service de PMI.
 Attestation de mise aux normes des installations électriques

CD971/SDPMIS/SAFM-SAC/ PROCEDURE DE CREATION D'UNE MAM Page 1 | 2

o Attestations d'assurance des professionnels

LA PROCEDURE DE CREATION D'UNE MAM



□Participation des candidats à une réunion d'informations
□Présentation du projet aux référents des EAJE et des MAM :
Projet d'accueil commun composé de trois partiesPlans et photos du local
\Box Demande de visites d'inspection du local par le médecin de Pmi +/- les référents des EAJE et des MAM
□Demande avis de la CCS + Autorisation du Maire de la commune d'implantation
☐ Dépôt du dossier complet au SMAC
\Box Délivrance du récépissé attestant de la complétude du dossier et initiant le délai d'instruction de 3 MOIS
□Evaluations individuelles et concertations
□Notification de la décision du Président du Conseil Départemental
Contact :
Service de l'Accueil Collectif
1 Rue Duplessis
97110 Pointe à Pitre
Pmi.accueil.collectif@cg971.fr